

Comité régional de l'Afrique

Original : anglais

Soixante-quinzième session
Lusaka, République de Zambie, 25-27 août 2025

Point 15 de l'ordre du jour

Projet d'ordre du jour provisoire, lieu et dates de la soixante-seizième session du Comité régional de l'Afrique

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, le Directeur régional soumet la proposition ci-après, qui concerne le lieu et les dates de la soixante-seizième session du Comité régional.
2. En vertu de la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que pourrait entraîner l'organisation d'une session du Comité régional ailleurs qu'au Bureau régional. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) des locaux, du mobilier et des matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional ;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux ;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de l'entretien, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures ;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision ;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des membres du personnel du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion ;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents ; mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.
3. Le Directeur régional voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements mentionnés ci-dessus.
4. Tout État Membre désireux d'accueillir la soixante-seizième session du Comité régional devra manifester son intérêt lors des délibérations sur ce point de l'ordre du jour. Dans l'éventualité où aucun État Membre n'offre d'accueillir la soixante-seizième session du Comité régional, le Directeur régional propose que ladite session soit organisée au Siège du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. Cette

soixante-seizième session du Comité régional devrait se tenir du 24 au 28 août 2026. Le projet d'ordre du jour provisoire de ladite session est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

Annexe



AFR/RC75/12
29 juillet 2025

Comité régional de l’Afrique

Original : anglais

Soixante-seizième session
Format à préciser, 24-28 août 2026

Point 3 de l’ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du Président, des vice-présidents et des rapporteurs
3. Adoption de l’ordre du jour provisoire et du programme de travail provisoire
4. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Intervention de la présidente/du président du Sous-Comité du Programme au Comité régional
6. Activités de l’OMS dans la Région africaine : rapport du Directeur régional
7. **(Questions d’intérêt mondial liées aux décisions et résolutions de l’Assemblée mondiale de la Santé)**

Objectif 2. Garantir la prestation de services de santé : cinq milliards de personnes bénéficiant de la couverture sanitaire universelle sans être exposées à des difficultés financières

8. Stratégie régionale de lutte contre la drépanocytose dans la Région africaine de l’OMS, 2026-2035
9. Programme d’action relatif aux personnels de santé en Afrique, (2026-2035) : une stratégie durable de planification, de formation et de fidélisation des agentes et agents de santé.
10. Améliorer les résultats en matière de développement de la petite enfance pour les enfants dans la Région africaine de l’OMS : une stratégie régionale
11. Stratégie de financement pour l’avenir de la santé dans la Région africaine de l’OMS, 2026–2035
12. Stratégie régionale sur la réglementation des produits médicaux dans la Région africaine, 2026-2035

Objectif 3. Protéger la santé : sept milliards de personnes mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

13. Cadre opérationnel de transition pour la poliomyélite dans la Région africaine de l'OMS, 2025-2035
14. Redynamisation du Fonds africain pour les urgences de santé publique : modalités et plan de mise en œuvre révisés
15. Cadre pour la mise en œuvre des amendements révisés du RSI dans la Région africaine de l'OMS

Objectif 4. Résultats institutionnels de l'OMS (résultats à tous les niveaux)

16. Cadre pour le renforcement de l'écosystème des essais cliniques dans la Région africaine
17. Programme du Directeur régional concernant l'action de l'OMS dans la Région africaine — Construire une Afrique plus saine, ensemble : un manifeste pour la transformation
18. Avant-projet de budget programme 2028-2029
19. Projet d'ordre du jour provisoire, lieu et dates de la soixante-dix-septième session du Comité régional
20. **Documents d'information**

Objectif 1. Promouvoir la santé : six milliards de personnes bénéficiant d'un meilleur état de santé

- 20.1 Rapport de situation sur la stratégie régionale actualisée pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la Région africaine
- 20.2 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial contre l'alcool (2022-2030) dans la Région africaine de l'OMS

Objectif 2. Garantir la prestation de services de santé : cinq milliards de personnes bénéficiant de la couverture sanitaire universelle sans être exposées à des difficultés financières

- 20.3 Rapport de situation sur la Stratégie régionale (2023-2032) sur les services et systèmes de diagnostic et de laboratoire destinés à la Région africaine de l'OMS
- 20.4 Rapport de situation sur le cadre pour la maîtrise, l'élimination et l'éradication intégrées des maladies tropicales et à transmission vectorielle dans la Région africaine 2022-2030
- 20.5 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre du programme de vaccination 2030 dans la Région africaine de l'OMS
- 20.6 Rapport de situation sur la mise en œuvre du cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires 2017-2030

- 20.7 Rapport de situation sur la mise en œuvre du Cadre pour intégrer les données sanitaires régionales et des pays dans la Région africaine : Centre régional de données sanitaires, 2024-2030
- 20.8 Deuxième rapport de situation sur le cadre régional de mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030
- 20.9 Rapport de situation sur le cadre pour le maintien de systèmes de santé résilients en vue de parvenir à la couverture sanitaire universelle et de promouvoir la sécurité sanitaire (2023-2030) dans la Région africaine de l'OMS
- 20.10 Rapport de situation sur la mise en œuvre dans la Région africaine de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent 2016-2030
- 20.11 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale sur la réglementation des produits médicaux dans la Région africaine, 2016-2025
- 20.12 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour vaincre la méningite d'ici à 2030 dans la Région africaine de l'OMS
- 20.13 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la surveillance intégrée de la maladie et la riposte

Objectif 3. Protéger la santé : sept milliards de personnes mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

Objectif 4. Résultats institutionnels de l'OMS (résultats à tous les niveaux)

- 20.14 Rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de recherche pour la santé dans la Région africaine, 2016-2025
 - 20.15 Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine
 - 20.16 Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS.
21. Clôture de la soixante-seizième session du Comité régional